

**Département de la Seine Maritime**  
**VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT**

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont  
Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2023-02-08-11**

L'an deux mille vingt-trois, le huit février, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEUCAMP L., Mme CARON A.M., Mme POISSON C., M. VASSELIN H., Mme FLEURY B., Adjoint, M. BREARD D., Mme POIS M.B., M. BENET M., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., M. LEROY E., Mme MOA K., M. NOVICK C., Mme PETAIN A., M. BARUT H., M. PETIT M., M. SERAFFIN JC., Mme BOUCLON S.

Etaient absents excusés : M. SORIN P. (pouvoir à M. BREARD D.), Mme FIHUE-BUQUET A. (pouvoir à Mme FLEURY B.), Mme WILK I. (pouvoir à M. BEUCAMP L.), M. COUILLET T. (pouvoir à M. SERAFFIN JC.) Mme POIS L. (pouvoir à Mme POIS M.B.)

Etaient absents : M. AVRIL V, M. WINTER G., Mme BREARD A.,

Date de convocation : 01/02/2023

Date d'affichage : 01/02/2023

Nombre de conseillers en exercice :

27

Présents : 19

Votants : 24

M. LEROY E. a été désigné secrétaire de séance

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS – PROGRAMMATION SOCIO-CULTURELLE 2023**  
**RAPPORTEUR : MME FLEURY BRIGITTE**

Depuis 2019, la commune de Saint-Nicolas d'Aliermont a lancé une programmation socioculturelle commune au musée, à l'école de musique et au centre social, ouvert à tous habitants de la ville et du territoire.

L'objectif en 2023, et pour les années suivantes, est d'accroître le rayonnement de cette programmation à travers une communication renforcée des événements les plus fédérateurs : festival des plantes, terrasses musicales, exposition du musée, concerts de l'école de musique, etc... Cette promotion passe par des campagnes d'affiches et d'inserts publicitaires vers les communes du plateau Aliermontais et de Petit-Caux.

Dans le cadre de ses compétences, la communauté de communes Falaises de Talou soutient la création et la diffusion d'actions contribuant à la notoriété et au rayonnement de l'intercommunalité, notamment dans le domaine de la musique, du patrimoine et des arts.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'existence de la programmation socioculturelle 2023 de Saint-Nicolas d'Aliermont,

Considérant l'article 4, C.1 des statuts de la communauté de communes Falaises du Talou,

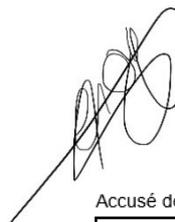
Considérant l'avis favorable de la Commission « Culture » qui s'est réunie le 23 novembre 2022,

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- Valide la demande de subvention pour le rayonnement de la programmation socioculturelle de Saint-Nicolas d'Aliermont,
- Autorise madame le Maire à solliciter les différents financeurs mobilisables afin de demander des subventions en soutien de ces projets,
- Autorise madame le maire à prendre toute décision et tout acte qui seraient la suite et la conséquence de la présente délibération.

Le Maire, Blandine LEFEBVRE

Le secrétaire de séance, Emmanuel LEROY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606243-20230208-2023-02-08-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2023

Publication : 14/02/2023



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,  
Au registre sont les signatures,  
Le 8 février 2023,

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.